# Commune de LIVINHAC-LE-HAUT

# EXTRAIT DU REGISTRE

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 avril 2023

L'an deux-mille-vingt-deux, le 13 avril à 18 H 15, le Conseil Municipal de la Commune de LIVINHAC-LE-HAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOFFRE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

13 Présents: ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

<u>2 Excusés</u>: ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Secrétaire de séance : Mme VIGUIÉ Dominique

Date de convocation : le 05 avril 2023

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de la Commune de Livinhac-le-Haut peut délibérer.

# Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2022

La loi n°2019-1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

En matière de transparence, les communes publieront donc désormais chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein de syndicat mixte, de société d'économie mixte locale, société publique locale et de société d'économie mixte à opération unique.

Ce document doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune soit avant le 15 avril.

Conformément à l'article 93, la liste des montants bruts des indemnités perçues au titre de l'année 2022 par les élus siégeant au Conseil Municipal est jointe en annexe.

Ainsi délibéré à Livinhac-le-Haut les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, Délibération publiée le 14/04/2023

La secrétaire de séance, Dominique VIGUIÉ Le Maire, Roland JOFFRE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°08-2023

# ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 PAR LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL

Elu	Fonctions	Montant Brut Annuel
Roland JOFFRE	Maire	17 571.06 €
VIGUIÉ Dominique	1ère adjointe au Maire	5 974.14 €
REMES Laurent	2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	5 974.14 €
WENZEK Laurence	3ème adjointe au Maire	5 974.14 €
VILLIEZ Eric	4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	5 974.14 €
JUPIN Jean-Michel	Conseiller Municipal Délégué	5 974.14 €

# COMMUNE DE LIVINHAC-LE-HAUT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Délibération Nº 09-2023

# Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril à 18 H 15, le Conseil Municipal de la Commune de LIVINHAC-LE-HAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOFFRE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 15

13 Présents : ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

2 Excusés: ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Secrétaire de séance : Mme VIGUIÉ Dominique

Date de convocation : le 05 avril 2023

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de la Commune de Livinhac-le-Haut peut délibérer.

# APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL

Compte de gestion établi par Monsieur Lionel GUERY, Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roland JOFFRE,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 pour le BUDGET PRINCIPAL et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- \* Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Ainsi délibéré à LIVINHAC-LE-HAUT, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Certifiée exécutoire, Publiée le 13/04/2023

La Secrétaire de séance,

Dominique VIGUIÉ

Accusé de réception en préfecture 2 012-211201306-20230413-20230413 092023-BF

Reçu le 17/04/2023

Le Maire, Roland JOFFRE

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DECAZEVILLE

ETABLISSEMENT : LIVINHAC LE HAUT

# Résultats budgétaires de l'exercice

24200 - LIVINHAC LE HAUT

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 012032

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 122 286,80	1 346 833,80	2 469 120,60
Titres de recette émis (b)	416 207,13	1 070 996,76	1 487 203,89
Réductions de titres (c)		10,00	10,00
Recettes nettes (d = b - c)	416 207,13	1 070 986,76	1 487 193,89
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 122 286,80	1 346 833,80	2 469 120, 60
Mandats émis (f)	497 672,99	858 895,80	1 356 568,79
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	497 672,99	858 895,80	1 356 568,79
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		212 090,96	130 625,10
(h - d) Déficit	81 465,86		

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DECAZEVILLE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 012032

ETABLISSEMENT : LIVINHAC LE HAUT

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24200 - LIVINHAC LE HAUT

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT ; EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 DE RESULTAIS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	366 252,23		-81 465,86		284 786,37
Fonctionnement	310 965,20	77,609 5	212 090,96		517 446,39
TOTAL I	677 217,43	77,609 5	130 625,10		802 232,76
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
24201-LOT LA RAMONDIE					
LIVINHAC LE HA					
Investissement	-45 907,25		3 768,01		-42 139,24
Fonctionnement	26 905,00				56 905,00
Sous-Total	10 997,75		3 768,01		14 765,76
TOTAL II	10 997,75		3 768,01		14 765,76
III - Budgets des services					
′⁄⊄					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	688 215,18	5 609,77	134 393,11		816 998,52

## COMMUNE DE LIVINHAC LE HAUT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Délibération N°10-2023

## Séance du 13 avril 2023

13 Présents : ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

2 Excusés: ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Date de la convocation: 05 avril 2023

Date d'envoi de la convocation et 05 avril 2023

Le quorum étant atteint, le conseil de la commune de Livinhac Le Haut peut donc valablement délibérer

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice 2022, après avoir débattu sur le compte administratif de l'exercice 2022 établi par Monsieur JOFFRE Roland, Maire de la Commune, et après que Monsieur JOFFRE Roland se soit retiré au moment du vote conformément à l'article 2121,14 du CGCT, le conseil municipal délibérant sous la présidence de Madame VIGUIE Dominique 1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investiss	ements	Fonction	nnement	Ens	semble
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
		COMPTE ADMI	NISTRATIF PRIN	CIPAL		
Résultats reportés	- €	366 252,23 €		305 355,43 €	- €	671 607.66 €
Opérations de l'exercice	497 672.99 €	416 207_13 €	858 895.80 €	1 070 986.76 €	1 356 568.79 €	1 487 193.89 €
TOTAUX	497 672.99 €	782 459.36 €	858 895.80 €	1 376 342.19 €	1 356 568.79 €	2 158 801.55 €
Résultats de clôture	- €	284 786.37 €		517 446.39 €		802 232.76 €
Restes à réaliser	554 732,78 €	- €			554 732,78 €	- €
TOTAUX CUMULES	554 732.78 €	284 786,37 €	- €	517 446,39 €	554 732.78 €	802 232.76 €
RESULTATS DEFINITIFS	269 946.41 €	- e	<b>.</b> €	517 446.39 €	₹ €	247 499.98 €

<sup>°</sup> Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Ainsi délibéré à LIVINHAC LE HAUT les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme. Certifiée exécutoire, Publiée le 14/04/2023

Niquis La Secrétaire de séance,

Le Maire, Roland JOFFRE



Accus	é de réception d'un acte en préfecture
20/15/20 10/20	Deliberation N°10 2023 Vote du Compte Administratif 2022 Baduet
Objet de l'ana	Communal
Date de décision	
Date de réception de l'accus	é 17/04/2023
de réception	
	: 20220413_102023
Identifiant unique de l'acte	012 211201306 20230413 20230413_102023 6F
Nature de l'acte	Documents budgétaires et financiers
Stationer de Carre	7.1.3
	Finances locales
	Decisions budgetaires
	document budgetaire
Date de la version de l	a 29/08/2019
classification	
\$4-min	atomic and a supplementation of the supplement
Nom du lichier	CA 2022 BUDGET COMMUNAL.xml ( 99_BU-012-211201305-2023041
	20230413_102023-BF 1-1_1 xml )
Annese	Deliberation N°10 2023 Vote du Compte Administratif 2022 Budget
	Communal.pdf ( 71_AN 012-211201306-20230413-20230413_t0202
	3F-1-1_2.pdf )
	Délibération N°10-2023 Vote du Compte Administratif 2022 Budget
	Communal

<sup>3°</sup> reconnaît la sincérité des restes à réaliser

<sup>4 °</sup> Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus



12130

# COM. LIVINHAC LE HAUT

Code INSEE

Commune

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roland JOFFRE, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

517 446.39 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de	membres	en ex	cercice :	15
Nombre de	e membres	prése	ents :	13
Nombre de	suffrages	expri	més :	15
VOTES:	Contre	0	Pour	15

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEM	ENT DE L'EXERC	ICE
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		212 090.96 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		305 355.43 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		517 446.39 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		284 786.37 €
F Colds described & Additional discount for a section of the Colds and the control of the Colds and the colds are the colds and the colds are the colds and the colds are		-554 732.78 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-334 732.76 €
Besoin de financement F	=D+E	-269 946.41 €
AFFECTATION = C	=G+H	517 446.39 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		269 946.41 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		247 499 98 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00€

1) Indiquer l'origine : emprunt :	, subvention :	ou autofinancement :	

Certifié exécutoire par Roland JOFFRE, Maire, compte tenu de la transmission sous-préfecture, le 14/04/2023 et de la publication le 14/04/2023.

A LIVINHAC-LE-HAUT, le 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture 012-211201306-20230413-20230413\_112023-DE Reçu le 17/04/2023

<sup>(2)</sup> Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

<sup>(3)</sup> Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

<sup>(4)</sup> Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

# Commune de LIVINHAC-LE-HAUT

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril à 18 H 15, le Conseil Municipal de la Commune de LIVINHAC-LE-HAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOFFRE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 15

13 Présents: ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

<u>2 Excusés</u>: ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Secrétaire de séance : Mme VIGUIÉ Dominique

Date de convocation : le 05 avril 2023

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de la Commune de Livinhac-le-Haut peut délibérer.

# Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état N°1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter les taux et les produits correspondants conformément à l'état N°1259 joint à la présente délibération selon les modalités suivantes :

Taxes	Taux votés en 2023
Taxe foncière (bâti)	43.24 %
Taxe foncière (non bâti)	131.94 %
Taxe d'Habitation	12.33 %

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, Délibération publiée le 14/04/2023

La Secrétaire de séance, Dominique VIGUIÉ



N° 1259 COM (1) TAUX

FDL

2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

12 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

RÉSORERIE OU SGC S SGC DE DECAZEVILLE

ARRONDISSEMENT:

DE L'ACTION ET DES COMPTES

PUBLICS

MINISTÈRE

COMMUNE:

130 LIVINHAC LE HAUT

# - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Produits attendus 53755 (col. 4 x col. 6) 2023 Faux votés 2023 6 23 456 26 388 ^ ^ 487 747 537 591 Produits référence (col. 4 × col. 2) 2023 5 190 235 Total 20 000 ^ ^ 1 128 000 Bases d'imposition prévisionnelles 2023 103,30 209,43 49,07 <u>۸</u> Faux plafonds 2023 3 131,94 12,33 43,24 <u>^</u> Taux de référence 2023 2 18 730 Bases d'imposition 1 055 618 177 624 <u>۸</u> effectives Cotisation foncière des entreprises (CFE) Taxe foncière non bâties (TFNB) Taxe foncière bâtie (TFB) Taxe d'habitation (TH) Taxes

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

aux TH voté 2023)

^

^ ^

<u>۸</u>

<u>۸</u>

٨

Majoration de taxe d'habitation (MTHS)

Taxe

 $(col.4 \times col.2 \times col.3)$ 2023

Produit référence

Bases d'imposition

Taux de majoration

Taux de référence

Bases d'imposition

effectives

de TH

2022

prévisionnelles 2023

(col. 4 x col. 6 x

Produit attendu

Taux de majoration

des taux a été décidée en 2023, Si la diminution sans lien cochez la case Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle ndiqué en colonne 3, une variation différenciée doit excède le taux plafond Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) るから Produit total souhaité ω Taxe foncière non bâties (TFNB) Taxe foncière bâties (TFB) Taxes

Cotisation foncière des entreprises (CFE) | Produit total de référence (total colonne 5) II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

Taxe d'habitation (TH)

obligatoirement être votée.

	-78 820	0	0	42 845			0	**
D +	Effet du coefficient correcteur	FNGIR	DCRTP	Allocations compensatrices	TAFNB	TASCOM	IFER	AVT

# III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

ressources à taux voté Produits attendus des

537 557

(col. 7)

Total prévisionnel au titre 501616 ressources indépendantes -35 975 Produits attendus des des taux votés

Pe la fiscalité directe

09 MARS 2023

RODEZ

Pour la Direction des Finances publiques, DIRECTEUR DEP. DES FINANCES MADAME PASCALE AMPE **PUBLIQUES** 

2023

Pour la Préfecture, မ

Le 13/04/(20) Pour la Commune,

-35 975

otal 7 e des taux

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de 🔰

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2023

12 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE **130 LIVINHAC LE HAUT** TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE DECAZEVILLE

ARRONDISSEMENT:

COMMUNE:

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	T DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	3. PRODUITS DES IFER	IFER
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :	a. Éoliennes et hydroliennes	oliennes
a. Personnes de condition modeste	789	a. Par le conseil municipal	b. Centrales électriques	sen
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	0 b. Par la loi	141 532 c. Centrales photovoltaïques	oltaïques
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0	0 Taxe foncière non bâtie :	d. Centrales hydrauliques	iques
d. Locaux industriels	40 045	a. Par le conseil municipal	e. Centrales géothermiques	rmiques
Taxe foncière non bâtie	2 011	b. Par la loi (terres agricoles)	3 258 f. Transformateurs électriques	lectriques
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	g. Stations radioélectriques	ctriques
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises	h. Installations gazières et autres	eres et autres
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal	5. RÉFORMES FISCALES	CALES
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi	Taxe d'hahitation .	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	^	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	a Fraction de TVA nationale (%)	(%) elionale
b. Base minimum		a Hors résid principales et log vacants	190 235 b TVA prévisionnelle	(2/)
c. Locaux industriels		h Logements vacants soumis à la THLV	rietoror conficient correction	
d. Autres allocations				

0,850661

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \						
6.1. TAUX PLAFONDS						6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :	communaux 22 sau :	Taux plafonds	Taux des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	2022
	national 11	départemental 12	13	14	(col. 13 - col. 14)		<b>^</b>
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	42,36	105,90	2,60000	103,30		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	86,36	215,90	6,47000	209,43	a. Taux communal majoré à ne pas dénasser	<b>^</b>
Taxe d'habitation (TH)	22,98	18,35	57,45	8,38000	49,07	A Tany maximum de la majoration	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	*	^	*	*	^ ^	spéciale	^
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle	eure à 2023 au titre	de laquelle				Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté	, O
ala diminution sans lien a été appliquée		^	Ą			d'agglomèration. La communauté urbaine ou de communes avant obté bour	a)
bles taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	en ont été augmenté	SS SS	٨			nique	31,79
							Ī

# COMMUNE DE LIVINHAC LE HAUT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération Nº 13-2023

## Séance du 13 avril 2023

13 Présents : ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

2 Excusés : ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

## Objet: Vote du budget primitif 2023 de la Commune

Le quorum étant atteint, le conseil de la commune de Livinhac Le Haut peut donc valablement délibérer Monsieur Roland JOFFRE, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2023 qui s'équilibre de la manière suivante

# FONCTIONNEMENT

	RECETTES			DEPENSES	
cpte		Proposition 2023	epte		Proposition 2023
013	Atténuation de charges	0.00 €	011	Charges à caractère général	536 000 00 €
70	Produits des services	52 750 00 €	012	Charges de personnel	449 800.00 €
73	Impôts et taxes	678 000 00 €	014	Atténuations de produits	15 000:00 €
74	Dotations et participations	198 845 00 €	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	25,000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	130 800 00 €	023	Virement à la section d'investissement	106 519 00 €
76	Autres produits financiers	2.02 €	042	Dotations amortissement	11 190 00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	65	Autres charges de gestion courante	136 100 00 f
042	Operation d'ordre entre section	0.00 €	66	Charges financières	18 000 00 6
0.2			67	Charges exceptionnelles	10 288 00 €
Total recettes fonctionnement		1 060 397.02 €	€ Total dépenses fonctionnement		1 307 897.00 €
ti02 Re	prise résultat de l'onctionnement n-1 excédentaire	247 499.98 €	Reprise résul	at de l'onctionnement n-1 déficitaire	WAR OUT THE
Total magattac	Conctionnement	1 307 897.00 €	Tutal	dépenses fonctionnement	1 307 897,00

# INVESTISSEMENT

	RECETTES		- 70	DEPENSES	
		Proposition 2023			Proposition 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	106 519 00 €	10	Dotations fonds divers réserves	0.00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	85 973 00 €	041	Opérations patrimoniales	0.00 €
040	Operations d'ordre entre section	11 190.00 €	16	Remboursement d'emprunts	108 000 00 6
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	20	Immobilisations incorporelles (frais d'étude)	0.00 €
10	Dotations Fonds divers Reserves	341 946 41 €	204	Subventions d'équipement versées	17 043 71 <del>6</del>
13	Subventions d'investissement	121 009,00 €	21	Immobilisations corporelles	797 382 29 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 22 €	23	Immobilisations en cours	10 000 00 6
27	Autres immobilisations financières	0.00 €	27	Autres immobilisations financières	19 998.00 6
Total re	ecettes investissements	667 637.63 €		Total dépenses investissements	952 424,00 6
001	Reprise résultat d'investissement n-1 excèdentaire	284 786.37 €	100	Reprise résultat d'investissement n-1 déficitaire	0.00
1641 E	imprunts	0.00 €			
Total re	ecettes investissements	952 424.00 €		Total dépenses investissements	952 424.00 (

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune,

et autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution

Pour extrait conforme, le 14 avril 2023

La Secrétaire de séance,
Dominique VIGUIÉ

Le Maire, Roland JOFFRE



# COMMUNE DE LIVINHAC-LE-HAUT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Délibération N° 14-2023

# Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril à 18 H 15, le Conseil Municipal de la Commune de LIVINHAC-LE-HAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOFFRE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 15

13 Présents: ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

<u>2 Excusés</u>: ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Secrétaire de séance : Mme VIGUIÉ Dominique

Date de convocation : le 05 avril 2023

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de la Commune de Livinhac-le-Haut peut délibérer.

# APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET LOTISSEMENT LA RAMONDIE

Compte de gestion établi par Monsieur Lionel GUERY, Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roland JOFFRE,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 pour le BUDGET LOTISSEMENT LA RAMONDIE et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

\* Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Ainsi délibéré à LIVINHAC-LE-HAUT, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, Certifiée exécutoire, Publiée le 13/04/2023

La Secrétaire de séance,

Dominique VIGUIÉ Accusé de réception en préfecture

012-211201306-20230413-20230413\_142023-DE

Reçu le 17/04/2023

Le Maire, / Roland JOF

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 012032

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DECAZEVILLE

ETABLISSEMENT : LIVINHAC LE HAUT

Exercice 2022

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24200 - LIVINHAC LE HAUT

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE REGULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	366 252,23		-81 465,86		284 786.37
Fonctionnement	310 965,20	77,609,27			517 446 39
TOTAL I	677 217,43	5 609,77	130 625,10		802 232.76
II - Budgels des services à					
caractère administratif					
24201-LOT LA RAMONDIE					
LIVINHAC LE HA					
Investissement	-45 907,25		3 768,01		-42 139,24
Fonctionnement	26 905,00				56 905,00
Sous-Total	10 997,75		3 768,01		14 765,76
TOTAL II	10 997,75		3 768,01		14 765,76
III - Budgets des services					
, w					
caractère industriel					
el commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	688 215,18	77,609 5	134 393,11		816 998,52

## COMMUNE DE LIVINHAC LE HAUT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Délibération N°15-2023

## Séance du 13 avril 2023

13 Présents : ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline. REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

2 Excusés: ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Date de la convocation : 05 avril 2023 Date d'envoi de la convocation : 05 avril 2023

Le quorum étant atteint, le conseil de la commune de Livinhac Le Haut peut donc valablement délibérer

# COMPTE ADMINISTRATIF 2022 LOTISSEMENT LA RAMONDIE

Après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice 2022, après avoir débattu sur le compte administratif de l'exercice 2022 établi par Monsieur JOFFRE Roland, Maire de la Commune, et après que Monsieur JOFFRE Roland se soit retiré au moment du vote conformément à l'article 2121,14 du CGCT, le conseil municipal délibérant sous la présidence de Madame VIGUIE Dominique : 1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investiss	ements	Fonction	nement	Ens	semble
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
		COMPTE ADMI	NISTRATIF PRIN	CIPAL	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	
Résultats reportés	45 907.25 €	- €	⇒ c €	56 905,00 €	45 907 25 €	56 905 00 €
Opérations de l'exercice	114 581.99 €	118 350.00 €	118 350.00 €	118 350,00 €	232 931,99 €	236 700.00 €
TOTAUX	160 489.24 €	118 350.00 €	118 350.00 €	175 255.00 €	278 839.24 €	293 605,00 €
Résultats de clôture	42 139.24 €	± €		56 905.00 €		14 765.76 €
Restes à réaliser	:- €	- €			- €	;
TOTAUX CUMULES	42 139,24 €	- €	- €	56 905.00 €	- e	14 765,76 €
RESULTATS DEFINITIFS	42 139.24 €	- ε	⊶ €	56 905.00 €	* €	14 765.76 €

<sup>°</sup> Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Ainsi délibéré à LTVINHAC LE HAUT les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, Certifiée exécutoire, Publiée le 14/04/2023

La Secrétaire de séance,

Dominique VIGUE





<sup>3</sup>º reconnaît la sincérité des restes à réaliser

<sup>4 °</sup> Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES: Contre

15

13

15

15

Pour

12130

# COM. LIVINHAC LE HAUT

Code INSEE

Commune

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roland JOFFRE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

56 905.00 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEME	ENT DE L'EXERCI	CE
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		0.00€
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		56 905.00 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		56 905.00 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D. Colder discrépation discreption avant		-42 139.24 €
D Solde d'exécution d'investissement		-42 130.24 C
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-42 139.24 €
AFFECTATION = C	=G+H	56 905.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	201	56 905.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00€

(1	) Indiquer l'origine : emprunt :	. subvention :	ou autofinancement	

Certifié exécutoire par Roland JOFFRE, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 14/04/2023 et de la publication le 14/04/2023.

A LIVINHAC-LE-HAUT, le 13/04/2023.

Accusé de réception en préfecture 012-211201306-20230413-20230413\_162023-DE Reçu le 17/04/2023

<sup>(2)</sup> Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

<sup>(3)</sup> Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

<sup>(4)</sup> Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Exercice 2023

# 017/2023

# Commune de LIVINHAC-LE-HAUT

# EXTRAIT DU REGISTRE

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril à 18 H 15, le Conseil Municipal de la Commune de LIVINHAC-LE-HAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOFFRE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

13 Présents: ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence 2 Excusés: ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Secrétaire de séance : Mme VIGUIÉ Dominique

Date de convocation : le 05 avril 2023

Lottssement: La Ramondie

603 043

frais accessoures

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de la Commune de Livinhac-le-Haut peut délibérer.

# Vote du budget primitif 2023 Lotissement La Ramondie

Monsieur Roland JOFFRE, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2022 du lotissement La Ramondie qui s'équilibre de la manière suivante:

PROPOSITION DE RUDGET 2023

Commune: Livenhac le haut (voté au niveau de chapitre; montants HT) FONCTIONNEMENT RECETTES DEPENSES PREVISIONS PREVISIONS article Niv article Niv mtitule observations 56 905 00 200 résultat fonct reporté déficit sultat fonct. report 208 250.00 6015 110 1015 6045 Achat d'étades Architecte, DDE Gé 670.00 110 7083 011 7473 abvention du dépar Divers frais stockables frais accessoure: 6521 Reversement de l'exe an budget principal 774 10 287.25 rérêts empreut 7133 0.17 7133 047 nnation des en cours ntégration stock final Annui stock mutial 7133 04? rananon des en cour oustatanon des recene 77155 71355 042 tégration stock final 670,00 Annul stock initial 71355 275 442.25 042

0,00 796

043

ansfert charges

ransfert intérêt ensorun

276 111,25 TOTAL 276 112,25 TOTAL EQUILIBRE INVESTISSEMENT DEPENSES PREVISIONS article Niv intitulé PREVISIONS article intitulé observations 001 résultat inv. reporte déficit 42 139.24 tésultat my, reporté (3B) 1641 16 emboursement capital 16 232 633.01 (SF 1687 16 Remboursement à la con 16 vance communa Versement par la ci 040 tocks de termins-en conri in stock final-Terrams Stocks d'emdes-en cours eria. 040 ocks d'ender-en cours annal stock mutal-Etudes 040 Int stock final-Etudes Amoul stock minal-Travaux 335 ocks de travanx-encours Int stock final-Travaux tocks de travaux-encours 040 358 lut stock final-muexe 040 tock annexes-en cours 040 Stock annexes-en cours Amul stock initial-frais fina 3358 040 usiks financiers - en cours Int stock final-fras financier 386 Annul stock initial-Terrains 275 442.25 1,66 onie du stock vendu TOTAL 275 442,25 TOTAL 275 442.25 EQUILIBRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du lotissement La Ramondie et autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, Délibération publiée le 14/04/2023

La Secrétaire de séance, Dominique VIGUIÉ

Le Maire, Roland JOFFRE

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Déllbération N°17-2023 Vote du budget primitif 2023 Lotissement La Ramondie

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 17/04/2023 de réception :

Numéro de l'acte : 20230413\_172023 Identifiant unique de l'acte : 012-211201306-20230413-20230413\_172023-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3 Finances locales

Decisions budgetaires document budgétalre

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : BP 2023 LOTISSEMENT LA RAMONDIE.xml ( 99\_BU-012-211201306-20230413-20230413\_172023-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : Délibération N°17-2023 Vote du budget primitif 2023 Lotissement La Ramondle.pdf ( 71\_AN-012-211201306-20230413-20230413\_172023-8F-1-1\_2.pdf ) Délibération N°17-2023 Vote du budget primitif 2023 Lotissement La

Ramondia